

RRAME

(Regroupement des retraités actifs du Mouvement ESSAIM)

**« Situation financière des retraités
des secteurs public et parapublic :
pistes de solution et financement »**

Mémoire présenté à la
Commission des finances publiques
(auditions publiques 2-3-4 février 2010)

Présentation du mémoire

- notre **demande** et notre **PLAN de réalisation** ;
- les **arguments** légitimant notre demande ;
- notre compréhension du projet intersyndical de négociation ainsi qu'une proposition d'intégration de notre PLAN de réalisation à la restructuration majeure des régimes de retraite demandée par les syndicats ;
- un retour sur les **15 recommandations** du RRAME publiées dans le mémoire de février et **5 recommandations supplémentaires**.

3. Notre demande et un plan de réalisation

Le RRAME demande

- la **revalorisation des rentes** des retraités
- le retour de **la pleine indexation**
- une **compensation pour les pertes financières**

pour les années de service 1982 à 1999

ainsi qu'un **PLAN de réalisation** pour atteindre ces objectifs.

3.1 Buts des mesures prises par le gouvernement en 1982

- assainir les finances publiques,
- protéger les générations futures,
- planifier et gouverner pour l'avenir.

afin que

« les jeunes ne paient pas pour les vieux ».

3.2 Des précédents

1969	<ul style="list-style-type: none">- reconnaissance de la dernière année de salaire avant 1940 ;- reconnaissance de toutes les années de service cotisées après 1940 ;- indexation de 16 % avant 1962 ;- pleine indexation après 1962.
1973	<ul style="list-style-type: none">- ajustement des pensions acquises sur un salaire minimal de 5 000 \$ pleinement indexé.
2006	<ul style="list-style-type: none">- règlement de l'équité salariale, le principe d'une mesure d'étalement.

3.3 Un PLAN de réalisation

1. Une **revalorisation des rentes** de retraite, 159 millions

« recalculer la rente comme si les années 1982 à 1999 inclusivement étaient pleinement indexées »

2. Un **retour progressif** à la pleine indexation en **3 étapes**, après la mise à niveau des rentes, 42 millions annuellement

- soit par **groupes d'âges**,

- soit par **pourcentage égal à tous**,

- soit par **diminution du taux de l'IPC.**

3. Une **compensation pour les pertes financières** par le biais des crédits d'impôts remboursables, **étalée** sur une période de

2 à 4 ans maximum.

Le gouvernement, de concert avec les retraités et en accord avec tous les partis politiques, **établit un pourcentage de compensation** pour les pertes financières subies par les retraités après 1982.

4. Arguments légitimant notre demande

- 4.1 Une rente de retraite est du **salaire différé économisé** pour la retraite et comptabilisé dans la masse salariale.
- 4.2 Un régime de retraite **appartient** aux cotisants et aux retraités.
- 4.3 Une rente de retraite **n'est pas de même niveau** que d'autres conditions de travail.

4.4 La croissance de la rente de retraite des années 1986 à 2009 est minime comparée à la croissance des salaires.

	Retraités IPC – 3 %	Salariés
1986	1,0 %	3,7 %
1987	1,1 %	3,9 %
1988	1,4 %	4,6 %
1989	1,1 %	4,2 %
1990	1,8 %	5,9 %
1991	1,8 %	5,9 %
1992	2,8 %	3,0 %

	Retraités IPC – 3 %	Salariés
1993	0 %	1,1 %
1994	0 %	0,4 %
1995	0 %	0,6 %
1996	0 %	0,7 %
1997	0 %	1,4 %
1998	0 %	1,2 %
1999	0 %	2,1 %

Avec baisse de la cotisation aux régimes de retraite en 2000

Retraités			Salariés		
IPC – 3 %			Avec baisse de la cotisation aux régimes de retraite		
2000	0 %		2,5 %	+	2,6 % = 5,1 %
2001	0 %		2,9 %	+	2,6 % = 5,5 %
2002	0 %		2,6 %	+	2,6 % = 5,2 %
2003	0 %		2,2 %	+	2,6 % = 4,8 %
2004	0,2 %		0,9 %	+	2,6 % = 3,5 %
2005	0 %		1,1 %	+	0,89 % = 1,99 %
2006	0 %		2,3 %	+	0,89 % = 3,19 %
2007	0 %		2,2 %	+	0,89 % = 3,09 %
2008	0 %		2,2 %	+	0,89 % = 3,09 %

4.5 Retraités et travailleurs ont un but commun : maintenir leur niveau de vie.

Les syndicats sont d'accord avec le principe de la pleine indexation des salaires.

La pleine indexation est essentielle pour les retraités.

C'est le seul moyen pour que la rente de retraite conserve sa pleine valeur.

C'est le seul moyen pour les retraités de maintenir un certain pouvoir d'achat.

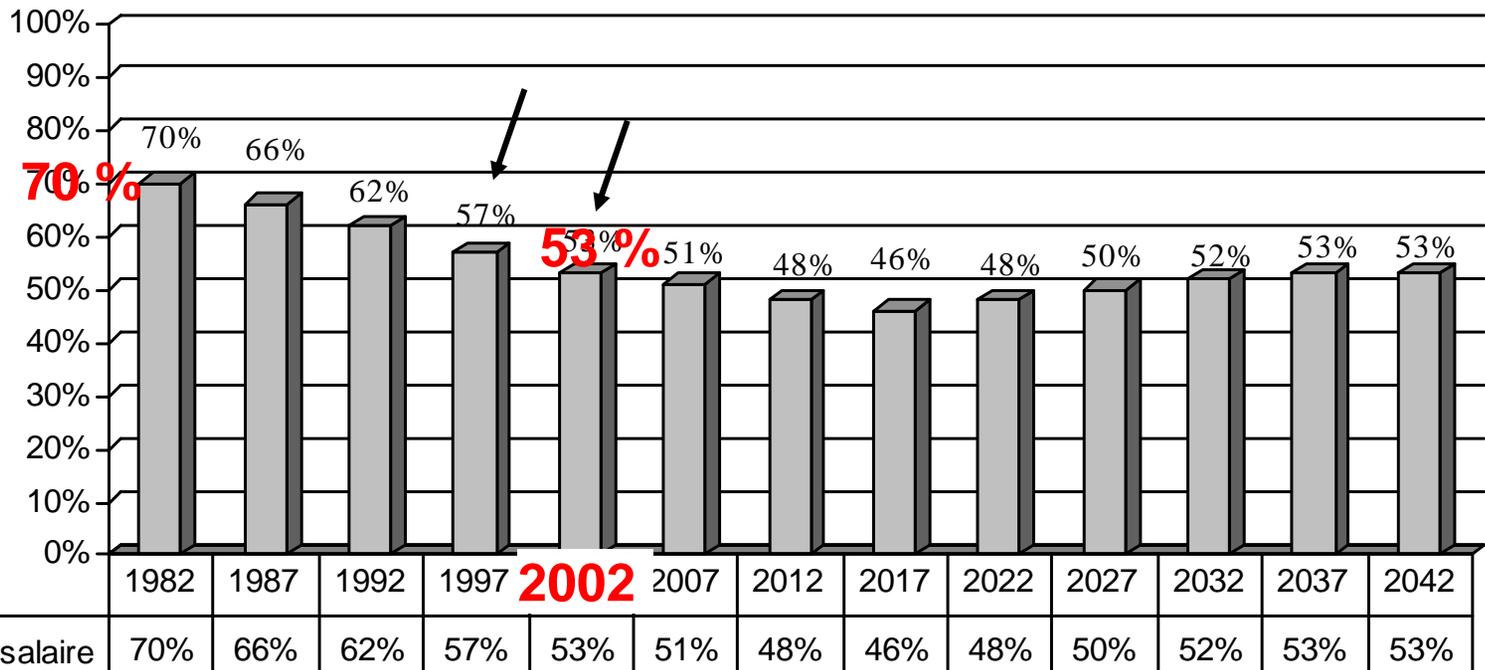
4.6 Avec la désindexation, la valeur d'une rente de retraite décroît.

... retraite ... en 2002

70 % de la moyenne des 5 ...

Valeur de la rente après 25 ans de retraite en comparaison avec le 70 % du salaire promis **53 %** après 25 ans

Après
25 ans
de
retraite



La rente d'un cotisant ayant pris sa retraite en 1982 gardera sa pleine valeur. Un cotisant ayant pris sa retraite en 1997 verra la valeur de sa rente descendre à 82% du 70 % de la moyenne...

4.7 Taux de cotisation Les cotisants de la période 1982 à 1999 ont cotisé plus que ceux de la période 2000 à 2007.

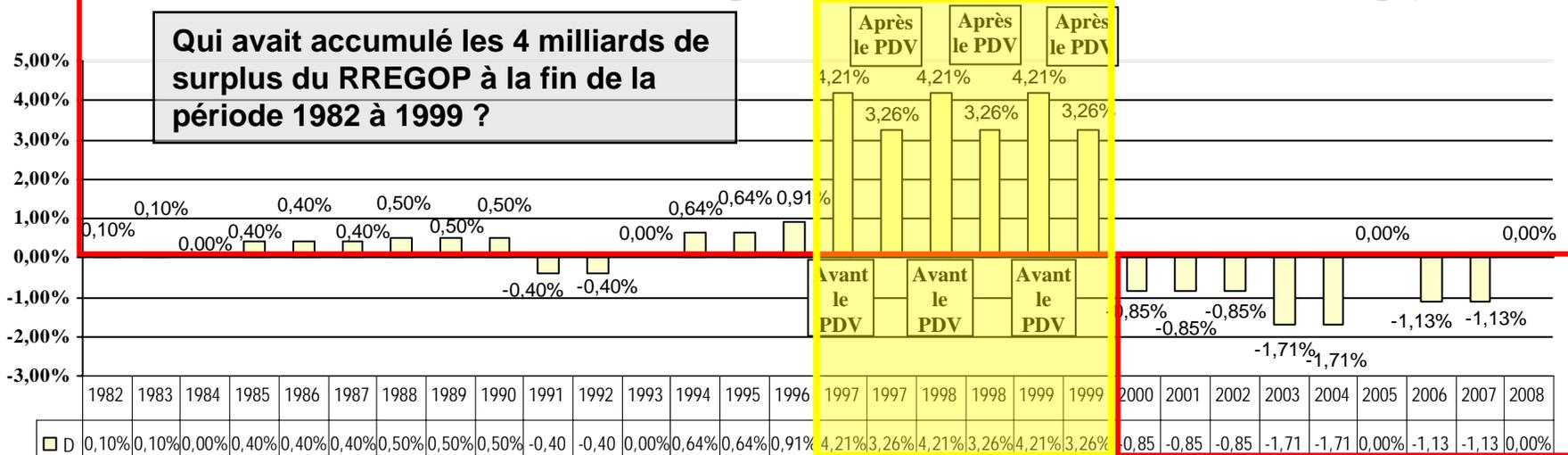
Avant 2000

2000

Après 2000

Différence entre le taux recommandé par les actuaires et la cotisation réellement payée

Qui avait accumulé les 4 milliards de surplus du RREGOP à la fin de la période 1982 à 1999 ?

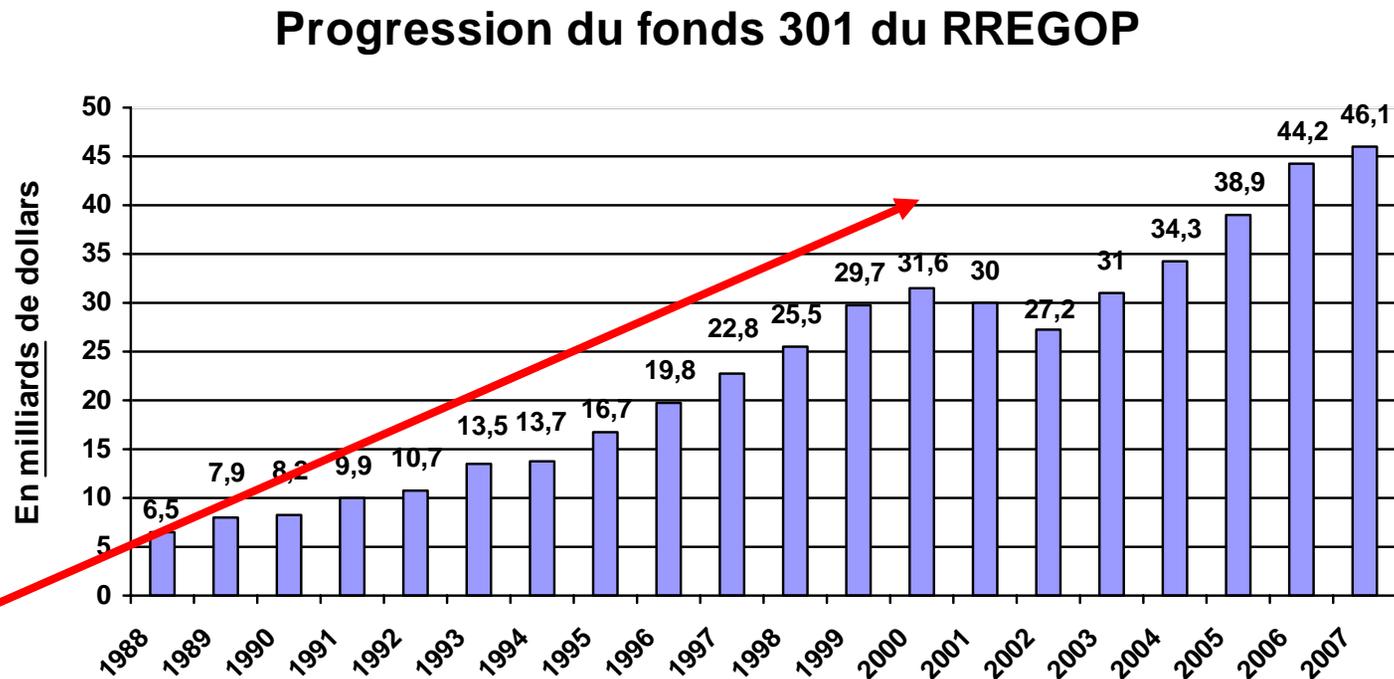


Avant 2000, le taux de cotisation était supérieur à la recommandation des actuaires. Depuis 2000, le taux de cotisation des actifs est inférieur à la recommandation. PDV : programme de départs volontaires

Pour les années 1997-1998-1999, pendant 3 ans, le taux de cotisation des actifs a été maintenu à 7,95 % au lieu du 4,69 % qu'il aurait pu être.

4.8 Progression d'un fonds de retraite

Le Fonds 301 du RREGOP a connu **sa plus grande progression entre 1982 et 2000.**



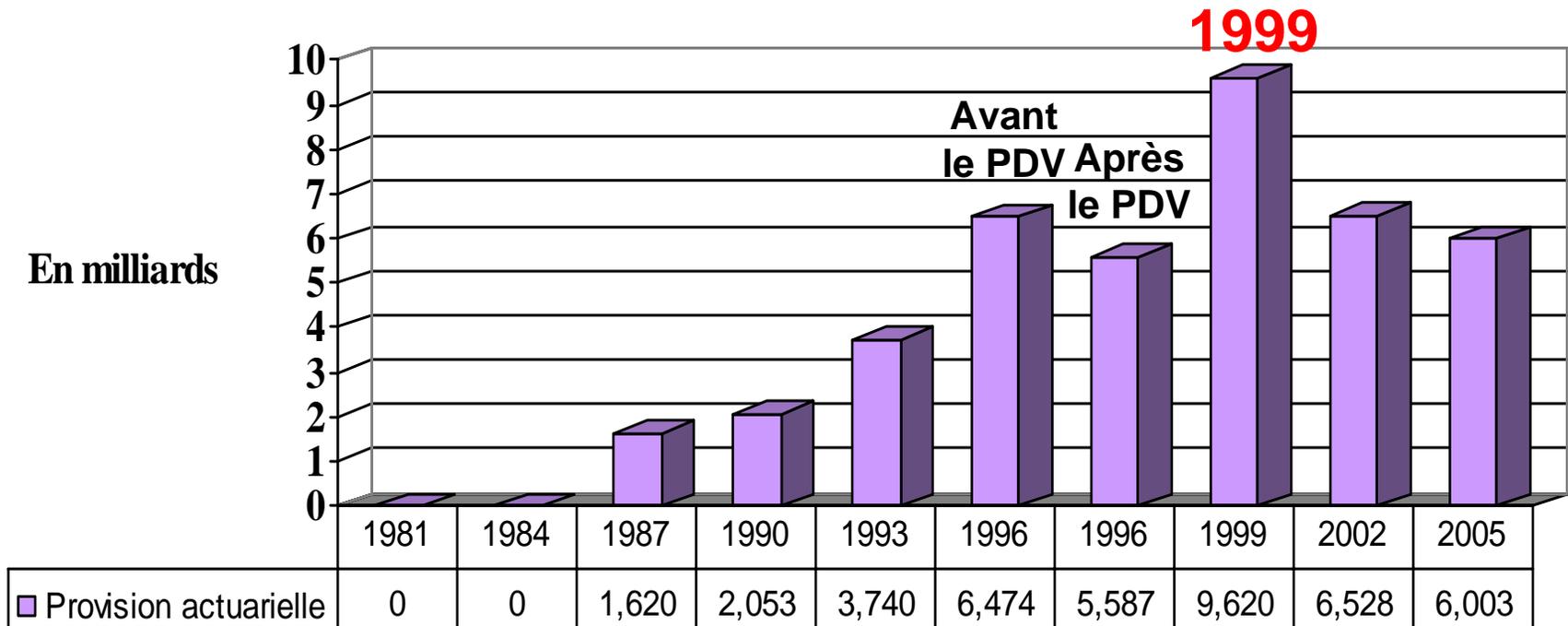
Grâce aux cotisations des travailleurs entre 1982 et 2000 ainsi qu'au rendement de la caisse, le fonds 301 du RREGOP a progressé de 6,5 milliards à 31,6 milliards en 2000.

Les retraités actuels ont participé financièrement aux surplus actuariels .

■ Rapport annuel gestion 2007, p. 60 Rapport annuel gestion 2004, p. 59. Rapport annuel gestion 1998, p. 45

4.9 Une progression fulgurante de la provision actuarielle

Provision actuarielle accumulée par les cotisants de la période 1982 à 1999



Données provenant des évaluations actuarielles de 1981 à 2005.

4,833 milliards furent accumulés avant 2000.

4.10 Estimation des économies annuelles réalisées par le gouvernement depuis 1982 à la suite du **partage 50-50 des coûts des régimes**

De 7/12 (employeur) et 5/12 (employé) avant 1982, les contributions aux régimes de retraite du gouvernement devinrent 6/12 (employeur) et 6/12 (employé).

	Taux de l'IPC	Taux de rendement du RREGOP	Taux moyen de 4 % selon les hypothèses actuarielles de la CARRA	Un taux moyen de 7 %	Un taux moyen de 9 %
1982	141 millions	141 millions	141 millions	141 millions	141 millions
1983	242 millions	242 millions	242 millions	242 millions	242 millions
1984	298 millions	298 millions	298 millions	298 millions	298 millions
1985	311 millions	311 millions	311 millions	311 millions	311 millions
...
2007	563 millions	1 981 millions	734 millions	1 413 millions	2 163 millions
2008	574 millions	2 082 millions	764 millions	1 512 millions	2 358 millions
Total	11,489 milliards	23,942 milliards	12,793 milliards	19,231 milliards	25,624 milliards

4.11 Les aînés paient plus d'impôt que les autres contribuables.

Étude de l'AQDR, page 12

1	2	3		
Revenu personnel ou moyen 2004	Impôt moyen réellement payé par les contribuables 2004	Impôt payé par la majorité des aînés 2004		Différence entre les contribuables et les aînés
20 000	1 073	1 282		209
25 000	1 716	2 257		541
30 000	2 392	3 310		918
35 000	3 175	4 433		1 258
40 000	4 001	5 425		1 424
45 000	4 819	6 548		1 729
50 000	5 688	7 611		1 923
60 000	7 321	9 981		2 660

5. Négociation des régimes de retraite

et

propositions du RRAME

5.1 Chaque dollar versé par le gouvernement génère :

« pour chaque dollar dépensé par le gouvernement en salaires,

- ***62,5 %** vont à la consommation de biens et de services,*
- ***7,4 %** sont épargnés par les salariés*
- *et **30,1 %** retournent dans les coffres des gouvernements à titre de recettes fiscales et d'impôts retenus à la source. ».*

5.2 Les retraités ont des demandes semblables à celles des syndiqués :

Retraités	Syndiqués
Pleine indexation de la rente pour maintenir le pouvoir d'achat	Rétablissement du pouvoir d'achat par la pleine indexation de leur salaire au coût de la vie
Revalorisation de la rente	Rattrapage salarial
Compensation financière pour les pertes subies	Reconnaissance financière de leur participation à l'enrichissement collectif

5.3 Restructuration majeure des régimes de retraite demandée par les syndicats pour la négociation de 2010

- la création d'un **fonds de stabilisation de 10 % de la valeur du régime** ;
- la création d'un **fonds d'amortissement des cotisations de 10 % de la valeur du régime** ;
- **une indexation partielle (50 % de l'IPC) après la création des deux fonds précédents et quand des surplus seront générés.**

Les syndicats reconnaissent l'importance de la réindexation des années de services de 1982 à 1999 autant pour les retraités que les actifs.

5.4 Est-il nécessaire d'établir à 20 % le niveau de protection du RREGOP et des cotisations à ce régime de retraite ?

5.5 Cette proposition syndicale ne permettrait aucune amélioration de l'indexation avant 10 ans et même plus.

5.6 Puisque les syndicats

- demandent une restructuration majeure des régimes de retraite,
- sont d'accord à hausser le taux de cotisation,
- reconnaissent l'importance de la réindexation des années de services de 1982 à 1999 autant pour les retraités que les actifs,

**il est primordial d'inclure
immédiatement tous les éléments du
dossier indexation :**

- revalorisation des rentes,
- pleine indexation
- et compensation pour les pertes financières.

5.7 Restructuration majeure modifiée par le RRAME

Ainsi, cette restructuration deviendrait :

1. la création d'un **fonds consacré** spécifiquement à **la revalorisation des rentes** et à **la pleine indexation des années de service de 1982 à 1999** ainsi que **l'adoption d'un PLAN de réalisation** débutant maintenant ;
2. la création d'un fonds de stabilisation de **5 %** de la valeur du régime ;
3. la création d'un fonds d'amortissement des cotisations de **5 %** de la valeur du régime.

Si le gouvernement acceptait la proposition syndicale de restructuration des régimes de retraite,

Demande syndicale	Proposition du RRAME
1. la création d'un fonds de stabilisation de 10 % de la valeur du régime ;	1. la création d'un fonds consacré spécifiquement à la revalorisation des rentes et à la pleine indexation des années de service de 1982 à 1999 ainsi que l'adoption d'un PLAN de réalisation débutant maintenant ;
2. la création d'un fonds d'amortissement des cotisations de 10 % de la valeur du régime ;	2. la création d'un fonds de stabilisation de 5 % de la valeur du régime ;
3. une indexation partielle (50 % de l'IPC) <u>après la création des deux fonds précédents</u> et <u>quand des surplus seront générés.</u>	3. la création d'un fonds d'amortissement des cotisations de 5 % de la valeur du régime.

5.8 Le RRAME propose de **revaloriser et de réindexer les rentes des retraités** en tenant compte des **groupes d'âges définis par la CARRA** et **en commençant par les 75 ans et plus** afin que ces retraités puissent bénéficier des investissements qu'ils ont faits entre 1982 et 1999.

An 1 du plan : 80 ans et plus
ainsi que le groupe des 75 – 79 ans

An 2 : 70 – 74 ans

An 3 : 65 – 69 ans

An 4 : 60 – 64 ans

An 5 : 55 – 59 ans

An 6 : 50 – 54 ans

An 7 : 45 – 49 ans

An 8 : 40 – 44 ans

An 9 : 35 – 39 ans

...

jusqu'à ce que les années de service de tous, pour la période 1982 à 1999, soient pleinement indexées.

5.9 Négociation des employés des secteurs public et parapublic en 2010 et décret

Si, en 2010, le gouvernement devait

décréter

de nouvelles conditions de travail, le RRAME propose

que le gouvernement tienne compte

**de la revalorisation et de la réindexation
des rentes de retraite de la période 1982 à
1999.**

5.10 Négociation et autre solution pour les régimes de retraite

Le RRAME propose que ... **les régimes de retraite soient traités indépendamment des conditions de travail ...** et que, gouvernement, syndicats et retraités négocient ensemble les modifications aux régimes de retraite.

Le RRAME propose que, lors de la négociation du dossier retraite ... syndicats et retraités **aient le même nombre de représentants** à la table de négociation.

6. Autres recommandations

Recommandation 2

Le RRAME demande que le gouvernement **prolonge de 2 à 3 ans ses investissements dans le FARR** afin d'accumuler les sommes nécessaires à la revalorisation des rentes de retraite et au financement de la pleine indexation.

6. Autres recommandations

Recommandation 10

Le RRAME demande une plus grande représentation des retraités au conseil d'administration de la CARRA et **le même nombre de représentants que les actifs au comité de retraite du RREGOP.**

Recommandation 13

Le RRAME recommande que, **deux fois par année**, la CARRA informe les retraités de l'état de leur régime de retraite en publiant **un document synthèse simplifié envoyé à chacun des prestataires.**

Ce document informerait les prestataires de la situation financière des régimes, des excédents d'actif, des évaluations actuarielles, de la progression des régimes de retraite, du bilan des fonds de placement,....

(voir un spécimen à l'annexe 25 de la partie 2).

6. En conclusion

Si une restructuration majeure se concrétisait, une condition est essentielle pour nous :

le PLAN de revalorisation et de réindexation des rentes de retraite **se réaliserait en même temps** que **la création des réserves** demandées par les actifs.

6. En conclusion

Nous croyons qu'il est du devoir de nos élus de rendre justice aux retraités des secteurs public et parapublic et qu'ils prendront **les décisions nécessaires** afin de protéger leur pouvoir d'achat.